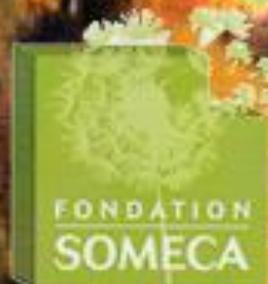


**Association
Varoise
pour la Sauvegarde
de l'Agriculture,
de la Nature
et de
l'Environnement**



N° 91

Siège social : Oustaou du Faron - 83200 - Super-Toulon

AVSANE

Association Varoise pour la Sauvegarde de l'Agriculture de la Nature et de l'Environnement

REVUE DE LIAISON

SOURCES ORIGINELLES

Comme en font foi ses archives, l'AVSANE est la continuatrice des sociétés qui, depuis 1801 se sont succédées jusqu'à elle, tout en suivant l'évolution des faits, sans jamais faillir à leurs missions bénévoles qu'elles ont toujours assumées suivant leurs ressources et dans les limites de leurs moyens d'action pour la sauvegarde des intérêts régionaux.

Ces sociétés furent : **La Société Libre d'Emulation** créée par l'arrêté du 9 Germinal an IX (30 mars 1801) de M. Fauchet, premier Préfet du Var, **les Sociétés d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie** des arrondissements de Toulon et Draguignan ; succédant à **la Société Libre d'Emulation**, par circulaire du Comte Decazes, Ministre de l'Intérieur et l'arrêté d'application du 25 septembre 1819, de M. Chevalier, Préfet du Var, sociétés devenues « comices agricoles » par arrêté du 30 mars 1838, de M. Le Marchand de la Faverie, Préfet du Var ; puis **Société d'Agriculture, d'Horticulture et d'Acclimatation du Var** par accord tacite du 12 juin 1880 et **Association Varoise pour la Sauvegarde de l'Agriculture, de la Nature et de l'Environnement** en date du 3 avril 1971, par la fusion de la S.A.H.A.V. avec la S.A.C.I.V. (J.O 121 du 26 mai 1971, page 5141), auxquelles est venue se joindre en 1976, l'Association **Les Amis des Villages Varois**.

Son rôle est d'abord d'informer les sociétaires de l'activité de son Comité Directeur et des Membres de l'association. Elle veut aussi, par une information originale, faire connaître ses points de vue à tous ceux qui nous feront l'honneur de nous lire.

Association agréée CF à l'article L 160 – 1 du code de l'urbanisme et article 40 de la loi du 10 juillet 1976, par décision de M. Le Préfet du Var, en date du 28 août 1978

Siège Social : L'Oustaù du Faron (téléphérique)
83200 Super TOULON

Email : avsane@orange.fr

Site Internet : www.avsane.fr

Téléphone : 04 94 91 02 95

Directeur de la publication : Annie COMBES

Rédacteur : Patrick GUILLON

Gestion : Patrick GUILLON

Comité de lecture : N. LOUERAT, M. BARBAROUX, L.CABONI, C. DUVAL, G. DANGÉARD, N. et G. HERROUIN, P. GUILLON

ISSN 0 395 1846

SOMMAIRE

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE : <i>Annie COMBES</i>	4
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018 - COMPTE-RENDU - <i>Claude DUVAL</i>	5 à 14
Jean-Baptiste CHARCOT - Gentleman Explorateur - (2 ^{ème} partie) <i>Gilles DANGEARD</i>	15 à 25
CONTRAT DE BAIE DE LA RADE DE TOULON <i>Guy HERROUIN</i>	26 à 32
LE COIN DU RANDONNEUR <i>Gilles DANGEARD</i>	33 à 35
TARTE AUX POMMES MIEL ET AMANDES <i>Jeannine RICHERME</i>	36
PROGRAMME VISITES et CONFÉRENCES 2020	37 à 38

REVUE 91
2020

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chers adhérents et chers amis

Une Nouvelle Année, de nouveaux projets, de nouveaux dossiers pour nos membres bénévoles nommés par le préfet dans les différentes Commissions départementales. Je tiens vivement à les remercier, pour le travail qu'ils accomplissent au sein de notre association. J'ai particulièrement apprécié leur grande compétence et leur conscience professionnelle qui se sont manifestées tout au long de l'année. Je tiens pour cela, à leur exprimer ma sincère gratitude et mes vives félicitations.

Un très grand merci à nos conférenciers qui nous ont passionnés dans divers domaines, scientifique, culturel et ludique.

Félicitations également à nos membres du bureau qui ont organisé des visites, oh combien divertissantes et attractives !

Un grand merci à tous nos fidèles adhérents pour leur fidélité et leur soutien.

Nous remercions la Fondation SOMECA pour son soutien financier à notre fonctionnement et particulièrement pour l'intérêt qu'elle porte à la protection de la nature et de l'environnement ainsi que pour leur démarche pionnière dans l'économie circulaire.

Jean-Paul FORET, notre regretté vice président, faisait parti du Comité scientifique de la Fondation SOMECA.

Que l'Année 2020, vous soit excellente !

Annie COMBES



IRIDACEA

Merveilleux Iris nain jaune sauvage du var que l'on trouve sur tous les chemins de randonnée dans les pinèdes et les garrigues.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018 - COMPTE-RENDU -

L'Assemblée Générale de l'AVSANE, pour l'année 2018, s'est tenue le jeudi 23 mai 2019 au restaurant l'Hacienda, Route de Janas, 83500 La Seyne-sur-Mer.

Dans son allocution d'accueil, la Présidente a exprimé ses remerciements aux membres présents et a rendu hommage à Jean-Paul FORET qui nous a qui nous a quitté, le 19 janvier 2019.

Voici le texte de cet hommage :

« Chers adhérents et chers amis,

Jean-Paul était un pilier de notre association depuis de nombreuses années.

Il a représenté l'AVSANE dans de nombreuses commissions et comités départementaux. Il apportait dans ces instances sa grande expertise professionnelle.

Expertise acquise dans ses fonctions à la DDE du Var où il a traité de nombreux dossiers sur les carrières, les bassins versants, les déchets, les risques, etc...

Jean-Paul a publié dans notre revue de nombreux articles sur des sujets divers reflétant ainsi sa grande culture éclectique.

C'était un conteur passionnant qui nous a enchantés par des communications scientifiques mais aussi ludiques telles que les fêtes calendales et bien sûr les fameux santons de Provence. »

Après cette évocation du souvenir de Jean-Paul Forêt, Guy HERROUIN, Vice Président, a pris la parole pour présenter le rapport moral et d'activité. Il dresse ensuite le récapitulatif des conférences et visites réalisées au cours de l'année écoulée.

La parole est alors donnée aux représentants de l'AVSANE dans les diverses commissions et réunions institutionnelles.

1. Présentation des actions suivies par Annie COMBES et Gilles DANGEARD

Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites. (CDNPS).

La CDNPS concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable.

Au cours de l'année 2018, la CDNPS s'est réunie douze fois.

Elle a donné son avis sur plus de trente projets concernant des réserves naturelles, des sites Natura 2000, des espaces boisés classés, en particulier lors de la modification de PLU.



Quelques exemples :

- Implantation d'une centrale photovoltaïque à Moissac-Bellevue (Parc Régional Naturel du Verdon)
- Balisage signalétique de cinq zones maritimes réglementées (Parc national de Port-Cros)
- Aménagement d'un parking au Rayol-Canadel pour la Maison Verte et le Jardin Exotique.
- Consolidation des canalisations d'eau potable alimentant Toulon au pied du mont Faron.
- Aménagement du cordon littoral des vieux salins d'Hyères.
- Suppression des enrochements et renaturation du littoral enroché au droit de l'étang de l'Anglais et entretien des enrochements au débouché du canal de la Garette.
- La suppression des enrochements aura pour effets de limiter les phénomènes d'érosion au droit du bassin des Ourmédes et des bassins du Quenet sud.

Les enjeux sont : le maintien en état de fonctionnement des marais salants, le maintien du chemin littoral et la préservation de la flore côtière et de la zone d'accueil des oiseaux.

L'opération est conduite par le Conservatoire du littoral.

Une étude complémentaire sera conduite pour préciser la teneur exacte des travaux à entreprendre.



2 Actions suivies par André BROcq

Activités et faits marquants depuis notre dernière A.G 2018

Participation de l'AVSANE à 2 réunions plénières :

Sanglier :

Nouvelle baisse conséquente des dégâts et des prélèvements de sangliers

Les sangliers se rapprochent de plus en plus des villes.

Loup :

Le Var, 5ème département le plus prédateur de France avec une nette densification des territoires de meutes dans le Haut-Var

L'objectif du nouveau Plan Loup 2018/2023, d'atteindre un plafond de population de 500 loups d'ici 2023 est déjà là !!

Animaux nuisibles :

Nouvelles propositions de classement selon les espèces.

Problématique du sanglier :

Communes présentant des dégâts de gibier significativement importants (voir carte)

Prélèvements de sangliers. En diminution de 15% par rapport à l'an dernier malgré une forte population qui se rapproche de plus en plus des zones périurbaines ou urbaines.

Plusieurs causes :

Principale, le manque de nourriture occasionné par la sécheresse (mauvaise glandée, incendies)

Humaine : les habitations sont de plus en plus rapprochées des leurs, d'où une restriction de leur territoire se restreint.

En gris : dégâts conséquents et irréguliers sur 3 ans.

En rouge : dégâts importants nécessitant des mesures spécifiques de prévention.

Maladies : maladie d'Aujesky (virus), toujours là, affectent encore la reproduction.

Baisse du nombre de chasseurs.

Mesures prises : Reconduction de celles existantes depuis l'an dernier.

Classement du sanglier en espèce nuisible dans le Var.

Chasse pratiquée jusqu'à 10 mois de l'année sur 12.

Battues administratives organisées par les louvetiers.

Pose de clôtures électriques.

Agrainage de dissuasion.

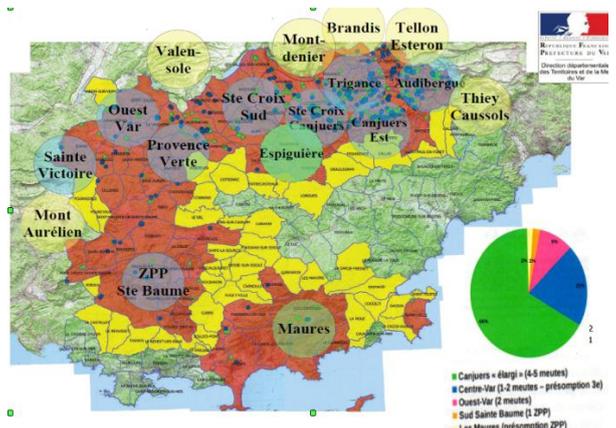
Au niveau national: Encore plus de loups et plus de territoires.

Actuellement, nous sommes au delà de 500.

Dans le Var:

On dénombre une cinquantaine de loups sur **9 ZPP** dont **3** à cheval sur 2 départements (voir plan). Le camp militaire de Canjuers et ses zones périphériques restent la zone de plus forte activité du loup en France.

LISTE DES COMMUNES ROUGES ET NOIRES DANS LE VAR EN 2019



Prédation et indemnisation : en 2018, 405 attaques pour 1 270 victimes, 119 dossiers de demande d'indemnisation des dégâts soit 1,9 M€ (26,2 M€ en France en 2016).

Prélèvements de loups :

- en 2018, 5 loups sur un plafond fixé à 51 loups
- en 2019, 3 loups sur un plafond fixé à 43 loups

LES ESPÈCES CLASSÉES NUISIBLES OU SUSCEPTIBLES DE L'ÊTRE

Sont classées en 3 groupes :

Groupe I (non indigènes) : sont classées « nuisibles » sur l'ensemble du territoire métropolitain par le Ministre et pour une année renouvelable.

Depuis 2016, 6 espèces classées, seul **le Ragondin** est concerné dans le Var.

Groupe II (indigène) : sont classées « nuisibles » dans le département, fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral triennal.

Pour la période 2019- 2022, le Préfet proposera au Ministère pour décision :

la pie bavarde, le renard roux, la fouine et la corneille noire sur l'ensemble du département.

Groupe III (indigène) : sont classés « nuisibles » si les particularités locales le nécessitent . Le classement est révisé chaque année par Arrêté Préfectoral

Pour 2019- 2020 , 2 espèces, **le sanglier** sur l'ensemble du Var et **le pigeon ramier** sur la commune de Vinon-sur-Verdon.

Plan de chasse 2019 – 2020 dans le Var, du grand gibier autre que le sanglier

C'est un cadre réglementaire et opérationnel qui s'impose aux chasseurs

Il permet une gestion raisonnée du gibier et de son habitat,

Il fixe un nombre maximum d'animaux à prélever en fonction des enjeux écologiques,

Tableau du plan de chasse 2019 – 2020 (y compris chasses en enclos)

	Attribués 2019-2020		Réalisés 2018-2019
	Min	Max	
Cerf Élaphe	84	169	136
Chevreuil	2087	4174(*)	3241
Chamois	47	97	49
Daim	41	88	68
Mouflon	62	124	118

**dont reliquat de 400 bracelets supplémentaires*

3. Actions suivies par Claude DUVAL

3.1 Commission consultative de l'usine de valorisation énergétique de Toulon

Principales compétences du SITTOMAT :

Transport (et non collecte) des ordures ménagères vers l'usine de valorisation. Transport et traitement des déchets en déchetterie.

Gestion des équipements afférents à la collecte sélective.

Gestion des infrastructures de traitement des déchets (quais de transfert, usine de valorisation).

Opérations de communication en faveur de la collecte sélective.

Négociations et contrats avec les éco-organismes et les prestataires privés.

L'unité de valorisation en quelques chiffres.

Trois lignes de traitement en service. Deux fours de 2 t/h, un de 14 t/h. Capacité de traitement : 285 000 t/an. Tonnage traité en 2017 : 246 721 t. Énergie thermique produite : 35 958MWh (Permet de chauffer les cités Berthe et Beaucaire). Énergie électrique produite : 128 934 Mwh ; 7 472 tonnes de ferrailles récupérées par extraction magnétique. 995 tonnes d'aluminium récupérées par courant de Foucault.

Pour se rassurer :

L'usine est certifiée pour son management :

De la santé-sécurité : certification OHSAS 18001.

Environnemental : certification ISO 14001.

De la qualité : certification ISO 9001.

De l'énergie : lancement en 2017 de la procédure ISO 50001.

Pour manger des œufs bio !

Afin de réduire la quantité de déchets (une poule consomme environ 150 kg de déchets/an) le SITTOMAT offre à qui le veut un poulailler.

Pour cela :

Habiter l'une des 38 communes du SITTOMAT.

Disposer d'un espace extérieur d'au moins 10 m².

Accepter d'être photographié. (avec ou sans les poules, ce n'est pas spécifié).



3.2 Commission de suivi de l'environnement(C.S.E.)

Carrière des Grands Caous.

Une fois par an, la CSE est invitée par le directeur de la carrière à se réunir .

Elle réunit, outre les dirigeants et des représentants du personnel, des représentants d'associations, des professionnels du BTP, une représentante de l'ONF .

Sont présentés :

- Les chiffres relatifs à l'activité : 480 000 t en 2018.
- Les inspections (DREAL, AFNOR) ou audits (Charte UNICEM) effectuées en cours d'année.
- Les chiffres et actions relatives à la sécurité.
- Les installations nouvelles.
- Les mesures prises pour maîtriser les impacts environnementaux (contrôle des vibrations engendrées par les tirs, contrôle des poussières, du bruit).
- Les résultats du suivi écologique effectué par l'ONF (flore remarquable, flore invasive, faune).
- Les réponses aux doléances exprimées par les associations.

3.3 Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de La Môle

Rôle de la CCE :

Le 30 mars pour la présentation de la Charte d'Engagement pour l'Environnement.

Le 6 novembre pour la présentation :

- des résultats de la campagne de mesure de la qualité de l'air .
- des statistiques trafic/activité.

Mesures de la qualité de l'air.



La CCE s'est réunie deux fois en 2018 :

Deux campagnes effectuées par ATMO Sud en 2018. Elles ont mesuré les concentrations en : NO₂, les particules fines, les concentrations en Composés Organiques Volatils (COV) et ont dressé le bilan CO₂.

Statistiques trafic/activité

En 2018 :

4 276 passagers, 9 222 mouvements, dont 2 396 commerciaux et 6 826 non commerciaux.

Dépense journalière par passager : environ 1 724 €.

3.4 Commission Locale d'Information (CLI) du port militaire de Toulon

Elle a été instituée par un arrêté du ministre de la défense du 17 juillet 2003 et a pour vocation de répondre à toutes les questions relatives à l'impact des activités nucléaires sur la santé et l'environnement.

Et l'AVSANE dans tout cela ?

Elle s'assure qu'aucun déséquilibre ne se crée entre la nécessité de maintenir une activité économique et un niveau de nuisances aussi réduit que possible.



Est-ce le cas ?

De l'avis de l'ensemble des acteurs : non

Dans la réalité : peut mieux faire ! Mieux respecter la réglementation pour les transporteurs, ne pas considérer tout survol comme une agression pour les « survolés ».

4. Actions suivies par Guy HERROUIN

4.1 Contrat de baie de la rade de Toulon.

Fin du contrat N°2 à la fin 2019. Les compétences sur l'eau sont transférées à la METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE.

Sur quoi s'exercent ces compétences ?

- Amélioration de la qualité des eaux
- Gestion durable des ressources et des milieux
- Amélioration du fonctionnement naturel des écosystèmes aquatiques
- Animation en associant les acteurs du territoire.



Perspectives pour le contrat de baie de Toulon N°3.

Aucune information officielle sur cet éventuel contrat N°3

Les idées en réflexion :

Programme associant : assainissement, éviter et réduire les impacts (mouillages des bateaux notamment), restauration écologique dont en particulier REMORA +



Un exemple des impacts des mouillages des navires de plaisance sur les herbiers de posidonies peut être visualisé sur le site :

https://www.youtube.com/watch?v=TcYn2rDGnA&fbclid=IwAR1MSE5FdRI051X7Pb0XQbc3dMOzBEWunjWxVvk6M3P9N51vW1_2eZgicNuA.

4.2 Visites depuis la dernière AG.



Jeudi 21 juin Porquerolles : navette maritime Toulon-Saint-Mandrier AR, pique-nique sous les pins, visite de la Fondations Carmignac. Superbe journée préparée par Patrick, Nizou et Annie !

Jeudi 27 septembre : visite de la Chartreuse de la Verne, déjeuner à Collobrières puis visite de « la Confiserie ». Visite organisée par Elizabeth.

4.3 .A Aix, visite exposition Chagall à l' Hôtel de Caumont, puis fabrique-confiserie « calissons du Roy René », organisée par Elizabeth Mercredi 13 mars 2019

4.4 Conférences depuis l'AG 2018.

- 12 octobre 2018 «Jean-Baptiste Charcot, explorateur des mers, navigateur des pôles » Gilles Dangeard
- 9 novembre 2018 « Promenade géologique dans le Verdon » Jean-Paul Foret
- 6 décembre 2018 « Quelques anciens santons ». Conférence préparée par Jean-Paul Foret et présentée par Patrick Guillon, suivie par la dégustation des 13 desserts !

4.5 Conférences en 2019.

- 11 janvier, « Contaminants émergents, déchets et micro particules de plastiques », Guy Herrouin
- 8 février, « Pierre Jean-Charles Deval, toulonnais d'adoption », Monette Lapras
- 8 mars, « Les rues de Toulon », François Trucy
- 5 avril, « Pascal Paoli, un corse des lumières », Gisèle Fréani.

4.6 Revues.

A l'automne 2018 l'AVSANE a fait paraître la revue N°89, avec à son sommaire :

- ✓ Le compte-rendu de l'Assemblée Générale,
- ✓ Volet maritime du SCoT,
- ✓ Histoire géologique du tombolo de Giens,
- ✓ Visite de la fondation Carmignac,
- ✓ Pique-nique à Porquerolles,
- ✓ Le coin du randonneur,
- ✓ Filet mignon de porc au bacon et flambé.

Est parue également, au printemps 2019, la revue N°90, avec à son sommaire :

- ✓ La pollution atmosphérique des navires, en mer et au port,
- ✓ Faune sauvage : les espèces classées nuisibles ou susceptibles de l'être,
- ✓ Les catastrophes climatiques au néolithique, exemple du déluge en mer noire,
- ✓ Jean-Baptiste Charcot , gentleman explorateur,
- ✓ Marie Astouin, artiste peintre (1923 – 2011).

5. Actions suivies par Liliane CABONI

Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)

Cette commission étudie tous les dossiers concernant la création ou l'extension de commerces de plus de 1000 m2. Pour 600 m2 il faut une dérogation.

Bilan de la commission en 2018 :

23 dossiers ont été traités : 10 recours auprès de la CNAC, 1 seul avis favorable, les 9 autres refusés. Il se confirme que la Commission Nationale d'Activités Commerciales est opposée aux dossiers des hyper marchés trop importants.

Exemples de cas traités :

- ✓ Création d'un cinéma au Lavandou : LE GRAND BLEU.

La mairie reprend le projet abandonné par le précédent pétitionnaire, elle rachète le terrain et s'engage à construire un cinéma de 3 salles et 416 fauteuils, plus diverses activités pour 100 000 à 125 000 entrées, films grand public et d'Art et d'Essai, retransmission d'opéras, ballets, théâtre, visite de musées. Maintien du cinéma de plein air, 1 écran et 544 places

**Avis favorable de la commission.*

- ✓ Projet Le Muy. 1ère présentation 17 juillet 2018.

Construction d'un pôle de la Mode et du Design, surface 16 018 M2, dont 2 cellules de vente de 300 M2 et 450 M2 pour boutiques de spécialités du terroir. Ce dossier a été présenté en 2012 en CDAC et CNAC, il vise particulièrement la clientèle touristique à fort pouvoir d'achat.

Pour la commune du Muy, ce projet est porteur d'espoir car avec un taux de chômage de 21 % de la population, il profiterait à l'ensemble de la « Dracénie Provence Verdon »

Le giratoire d'accès au projet, n'est pas satisfaisant, rotation de 15 à 20 bus aller-retour,

Il y a des risques d'incendie, un gros risque de dénaturer le capital paysager de l'est Varois et du golfe de Saint-Tropez, déforestation d'un paysage remarquable.

Dossier présenté 4 ou 5 fois avec avis défavorable et recours,



**Avis défavorable de la commission*

- ✓ Projet le Muy 2ème présentation le 17/12/2018.

Projet quasiment identique à celui du 17/07/2018,

16 318 m² avec un secteur du luxe et du haut de gamme. La société est propriétaire du terrain, mais il y a refus de défrichement qui porterait atteinte à des espèces végétales et animales protégées. Ce projet affaiblira l'agglomération de Draguignan où les commerces sont fragiles et bénéficient de crédits FISAC et porte atteinte, par son ampleur, au cadre naturel remarquable du projet

**Avis défavorable de la commission*

- ✓ La présente demande concerne :

L'extension du cinéma par une 4ème salle de 118 places soit 568 places, cinéma grand public, d'Art et d'Essai, avec 3 labels, (unique pour le Var), et création d'une salle de convivialité.

Le cinéma est exploité en délégation de service public.

**Avis Favorable de la Commission*

- ✓ Carrefour Market au Lavandou.

Extension de 852 M² de l'actuel supermarché, ce qui porterait la surface de vente à 2 952



m². Le projet commercial, justifié par la forte augmentation de la population, vise à renforcer l'attractivité commerciale du Lavandou et à satisfaire l'ensemble des besoins courants.

**Avis favorable de la commission*

Le 4 novembre 2018 un recours a été formé devant la CNAC, celui-ci est rejeté le 15 janvier 2019.

6. Actions suivies par Patrick GUILLON

6.1 Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture, "CDOA".

Elle a pour rôle : de maintenir un maximum d'actifs agricoles disposant d'un revenu proche du revenu de référence départemental, de renforcer les exploitations familiales et d'éviter les démembrements d'exploitations viables.

La CDAO donne son avis sur :

- ✓ les projets d'installation des jeunes agriculteurs,
- ✓ les aides publiques accordées dans le cadre de la modernisation des exploitations,
- ✓ les demandes individuelles d'agrandissement des exploitations,
- ✓ les demandes d'autorisation d'exploiter,
- ✓ l'attribution des quotas, le transfert de droits à primes.

Bilan de la commission en 2018 :

- ✓ 7 réunions tenues à la Communauté de Communes "Cœur du Var" LE LUC.
- ✓ 28 dossiers traités, dont 9 avis favorables dossiers à des Demandes d'Aides à l'Installation des Jeunes Agriculteurs (D.J.A). Qu'est-ce qu'un dossier D.J.A. ? C'est une Demande d'Aides à l'installation des Jeunes Agriculteurs pour un projet qui est présentée sous la forme d'une note de présentation d'un Plan d'Entreprise.

6.2 Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers du Var. (CDPENAF).

La CDPENAF a un rôle consultatif et exprime un avis sur :

- ✓ toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières, à vocation ou à usage agricole,
- ✓ les moyens de contribuer à la limitation de la consommation des espaces agricole, naturels et forestiers,
- ✓ tout autre projet ou document d'aménagement ou d'urbanisme,
- ✓ l'élaboration ou révision d'un PLU, (hors périmètre de SCoT approuvé),
- ✓ les autorisations d'urbanisme: Le changement de destination des bâtiments désignés par le PLU est autorisé dès lors que ce changement de destination ne compromette ni l'exploitation agricole ni la qualité paysagère du site.
- ✓ l'autorisation d'exploitation commerciale ou d'un cinéma,
- ✓ le défrichement destiné à la réouverture des espaces à vocation pastorale,

Sur la demande de la commission, la CDPENAF peut être consultée sur un projet de SCoT.

Bilan d'activité 2018 de la commission, 36 dossiers ont été examinés en 9 séances :

- ✓ 7 PLU: élaboration,
- ✓ 9 PLU : modification/mise en compatibilité,
- ✓ 8 PLU : révision,
- ✓ 1 Carte communale : élaboration,
- ✓ 9 permis de construire,
- ✓ 1 SCoT: (Pays de FAYENCE) (AF),
- ✓ 1 Présentation du PLU de BRAS et la déclaration d'un projet (parc photo voltaïque dit « Les Adrechs » commune de BRAS) (AF).

6.3 Exposé SCoT 2

Une enquête publique est organisée afin d'informer le public et de recueillir ses appréciations et ses propositions relatives au projet portant sur la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Provence Méditerranée comportant un chapitre individualisé valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM). Cette enquête se déroulera du Jeudi 9 Mai 2019 à 9h jusqu'au Vendredi 14 Juin 2019 inclus à 17h. On peut y accéder en accédant au site : <http://www.scot-pm.com/index.php?id=143>

Le public peut formuler ses observations et propositions, dans le registre d'enquête publique à feuillets non-mobile ou par voie postale adressée à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête.

Rapport et conclusions de la commission d'enquête.

La Commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête afin de transmettre au Président du Syndicat Mixte du SCoT Provence Méditerranée son rapport et les conclusions motivées de cette enquête.

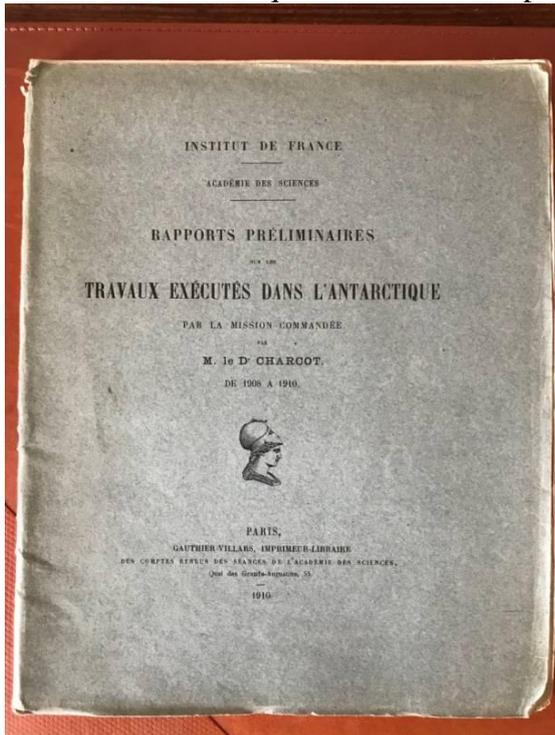
Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête peuvent être consultés par le public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue, le Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée décidera par voie délibérative de l'approbation de la révision du SCoT comprenant un chapitre individualisé valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer éventuellement modifié pour tenir compte des conclusions de l'enquête publique.

Jean-Baptiste CHARCOT - Gentleman Explorateur (2^{ème} partie) Gilles DANGEARD

Nous sommes en 1911. Charcot a publié le Rapport Préliminaire à l'Académie des Sciences de sa campagne en Antarctique de 1908-1910. Le contenu de ce document donne une idée de l'étendue des découvertes géographiques et de l'importance des travaux d'ordre scientifique effectués. Cette année est consacrée, avec ses collaborateurs à la rédaction des 28 fascicules dédiés aux sciences naturelles, et à un ouvrage où sont exposées les mesures hydrographiques et physiques du globe recueillies.

Le monde scientifique travaille à exploiter les échantillons et les données rapportées par l'expédition.



Charcot est devenu un personnage célèbre dans le monde entier. Il a pris place parmi les grands explorateurs de son temps. Swift Bolch, le spécialiste américain de l'Antarctique dit de lui : « Personne ne l'a surpassé et peu l'ont égalé comme chef et observateur scientifique. Il est absolument impérial, précis et véridique ».

Il reçoit la Grande médaille d'Or de presque toutes les Sociétés de Géographie du monde.

Charcot recherchait-il les honneurs ? On cite parfois en exemple son admirable modestie. En réalité, il savait en jouer et ne refusait aucune manifestation de sa célébrité. Il accepte des charges de prestige : en 1911 la présidence des Éclaireurs de France à leur création par Nicolas Benoit et, en 1912, la présidence du Yacht Club de France. Pour ma part, je pense qu'il était très à l'aise dans ces réceptions, et qu'il avait

pour cela deux principales motivations.

La première tenait à son indéfectible sens de la Patrie. Il veut que la France soit présente dans la conquête des Pôles et dans les grandes découvertes maritimes. Il deviendra d'ailleurs un Ambassadeur de fait avec le « Pourquoi-Pas ? » auprès des nations étrangères engagées dans les expéditions polaires.

La seconde tient à la nécessité de faire connaître, le plus largement possible, les résultats de ses missions afin de trouver un bon accueil auprès de ceux qui détiennent le pouvoir de financer ses campagnes.

Toutefois, il est mal remis du scorbut, attrapé en 1909 lors de sa seconde expédition, et de ses conséquences. Il a fait don du « Pourquoi-Pas ? » au Muséum d'Histoire Naturelle à son retour de l'Antarctique. Mais il est préoccupé par l'avenir de son bateau.



Il obtient que l'École Pratique des Hautes Études en fasse un laboratoire flottant et il en devient le Directeur. C'est ainsi qu'il effectue une courte croisière océanographique en Manche au cours de cette année 1911. Mais ses appointements très modestes ne permettent pas de couvrir l'armement du bateau.

Pourtant Charcot n'a pas abandonné son rêve. Il a compris tout l'intérêt des recherches maritimes et des applications qui en découlent. Il est alors résolu à doter la France d'un navire océanographique permanent. Il envisage de se livrer à l'investigation patiente des mers voisines de nos côtes avec le « *Pourquoi-Pas ?* ».

Une subvention lui permet de maintenir à bord une équipe de trois hommes pour l'entretien en dehors des périodes de navigation. Pour les campagnes, il doit trouver un équipage et le financement de la mission.

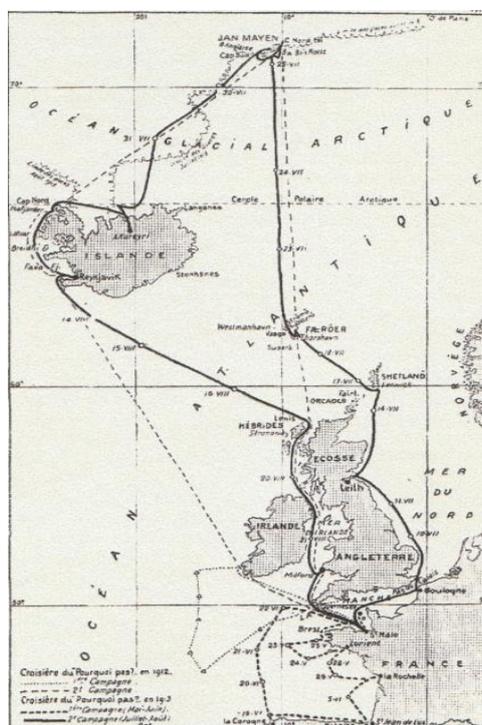
Il passe un accord avec la Marine marchande pour que le « *Pourquoi-Pas ?* » soit utilisé comme navire-école pour les candidats au brevet de Capitaine au long cours. Ces jeunes gens remplacent les matelots pour constituer l'équipage. Charcot les fait participer aux recherches scientifiques, ce qu'ils font avec enthousiasme.

C'est dans ces conditions que se déroulent les croisières de 1912, 1913 et début 1914 dans le Golfe de Gascogne et en Atlantique Nord.

L'organisation du navire a été constamment améliorée en vue des recherches hydrographiques et des appareils perfectionnés ont été installés à bord.

LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

La guerre surprend la mission au travail et le « *Pourquoi-Pas ?* » devient navire-école pour les Chefs de Quart de la Marine Nationale. Il est alors peint en noir.

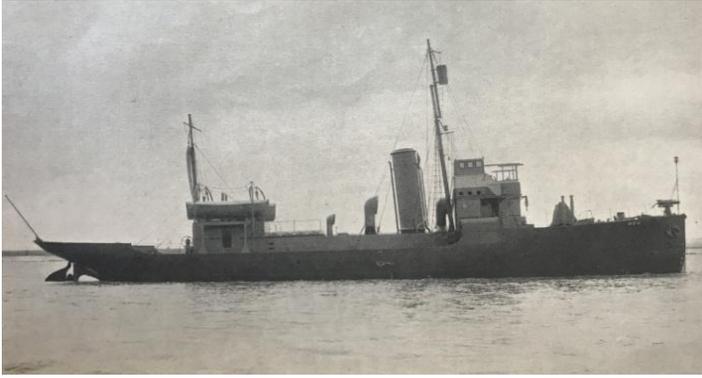


Charcot est mobilisé comme médecin de marine de 1^{er} classe et rejoint l'hôpital militaire de Cherbourg. La Marine Française refuse de lui donner un commandement à la mer.



Charcot est médecin par devoir, mais continue à rêver de bateau.

En 1915, il s'intéresse aux bateaux-pièges de lutte contre les sous-marins Allemand. Il en comprend l'intérêt et, devant le refus de la Marine Nationale, il sollicite l'Amirauté britannique

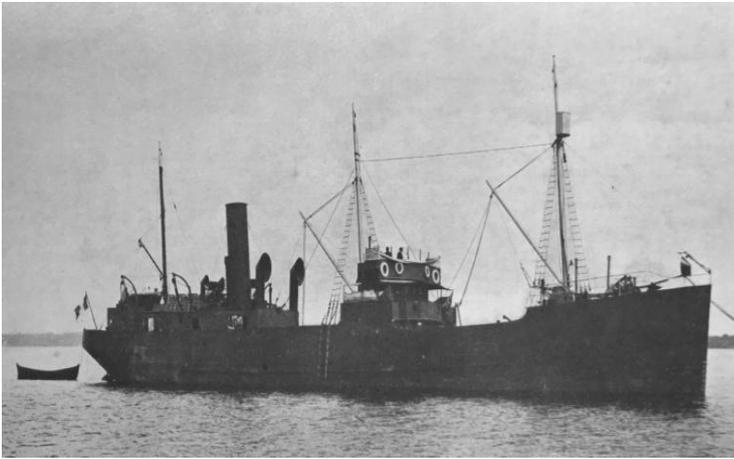


Connaissant son audace, et sa connaissance de la mer du nord, les Anglais obtiennent son détachement et lui confient le commandement du premier baleinier transformé en bateau-piège. Il est baptisé le « *Meg* » du nom de sa femme. Charcot devient un « Corsaire ».

En 1916, Charcot tombe gravement malade après que le « *Meg* » ait été affecté à d'autres tâches. Pendant sa convalescence,

il conçoit l'utilisation de bateaux plus petits que le baleinier Anglais et présente de nouveau son projet au Ministre de la Marine qui donne son accord pour la construction de trois chalutiers de 42 m, armés de quatre canons de 100 mm dissimulés derrière des panneaux amovibles.

Après avoir suivi lui-même le chantier, Charcot prend le commandement du premier exemplaire qu'il baptise « *Meg II* », en mai 1917, et constitue son équipage pour partie avec des anciens du « *Pourquoi-Pas ?* »



Non seulement il a conçu ce bateau, mais il met au point une tactique d'utilisation qu'il tente de tester pendant deux ans. En réalité, il n'aura pas l'occasion d'éprouver l'efficacité de ses innovations.

Il est démobilisé le 1^{er} mai 1919. Par la suite, il sera nommé Capitaine de

Frégate de réserve en 1923.

LES MISSIONS VERS L'ARCTIQUE (1920-1936)

Après la guerre, la Marine marchande cesse d'utiliser le « *Pourquoi-Pas ?* » en tant que bateau-école. Il est devenu trop petit face au nombre croissant de Capitaines au long cours à former. Charcot reprend ses démarches pour pouvoir reprendre la mer.

Le « *Pourquoi-Pas ?* » est repeint en blanc et remis en état par la Marine Nationale en 1919.

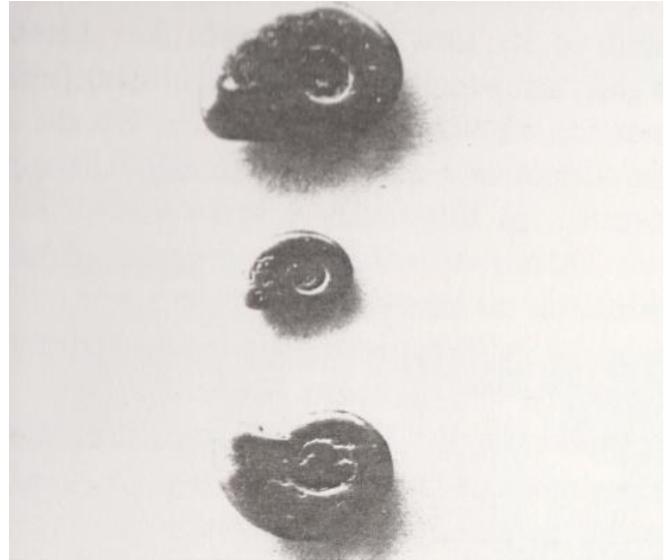
Au cours de cette longue absence, Charcot avait réfléchi à la suite de ses passions. Il reprend ses croisières annuelles en 1920 grâce à une nouvelle organisation née d'une entente entre le Ministère de la Marine et le Ministère de l'Instruction publique pour assurer l'armement du « *Pourquoi-Pas ?* ». Des marins de l'Etat font leur service militaire à bord. Pendant les quelques mois que dure la croisière d'été, Charcot prend le commandement du bâtiment par décision ministérielle le rappelant au service actif. La Marine prend en charge l'entretien et l'armement du bateau. En 1926, lorsqu'il sera versé dans le cadre de réserve, il conservera la direction de la mission scientifique. Il peut donc ainsi naviguer et poursuivre des recherches scientifiques.

Car Charcot a toujours ses deux passions : la recherche scientifique et la navigation, particulièrement dans les glaces.

Il a compris qu'obtenir des résultats scientifiques ne suffisait pas, mais qu'il fallait le faire savoir. L'attention des financeurs est d'autant plus grande que l'opinion publique montre de l'intérêt à ces croisières. Le journal « le Matin » avait été le déclencheur du financement de ses expéditions Antarctiques, « L'Illustration » est, avec d'autres, le relais de ses voyages dans l'Arctique. Il écrit à mon père en octobre 1922 :

« Ce qui l'année dernière a permis de réarmer le bateau sans opposition de la Commission du Budget, c'est que « L'Illustration » et à la vérité d'autres journaux, ont parlé de Rockall. Il faudra trouver quelque chose du même genre cette année pour assurer la prochaine et je viens de penser aux « ammonites » ».

Charcot publie les résultats de ses campagnes dans des rapports préliminaires édités dans les « Annales hydrographiques » de 1922 à 1927.

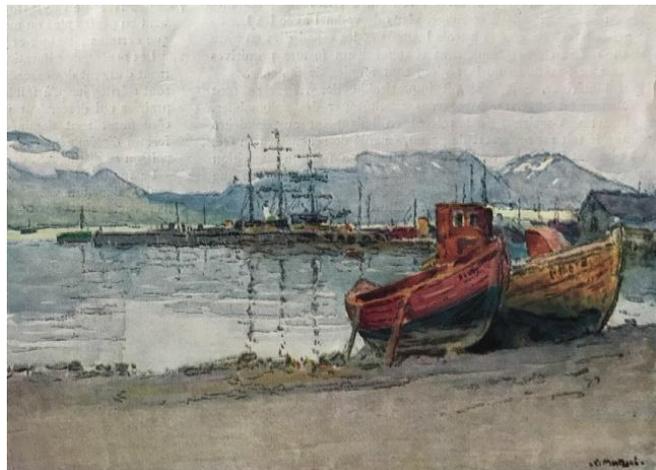


Il utilise également les peintres de la marine qu'il embarque et qui publient de magnifiques reportages illustrés.

Marin-Marie



Montagné



Badeuil (mort en 1936)



On peut distinguer deux périodes pour caractériser les campagnes de 1920 à 1936.

LES CAMPAGNES SCIENTIFIQUES (1921-1928)

La première s'étend de 1921 à 1928. Toutes se feront en Manche, en Atlantique Nord et au Groëland, à l'exception de la première partie de la croisière de 1923, en Méditerranée. Le « *Pourquoi-Pas ?* » effectue des études hydrographiques sur les courants, les températures et la constitution de l'eau de mer, le magnétisme terrestre et sur bien d'autres sujets. Il crée et utilise des appareils récents. Il teste de nouveaux équipements, en particulier dans le domaine de la TSF.

Les missions effectuées ont pour but d'augmenter les connaissances scientifiques sur la géologie, la géographie, la géophysique et les phénomènes électromagnétiques de ces régions si mal connues. Il procède par des sondages, l'étude des planctons, des observations magnétiques, l'étude des courants, des relevés météorologiques. Il établit une carte assez précise des fonds marins dans ces zones d'exploration qui seront utilisées par les marins du monde entier.

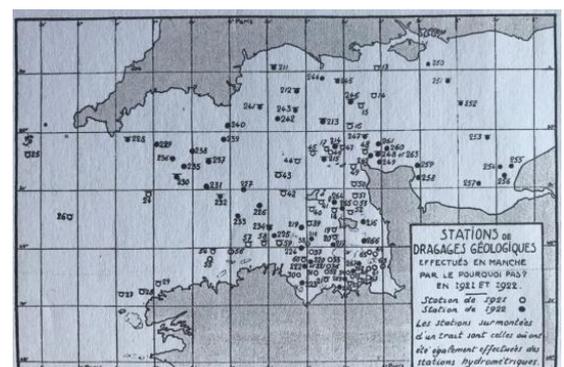
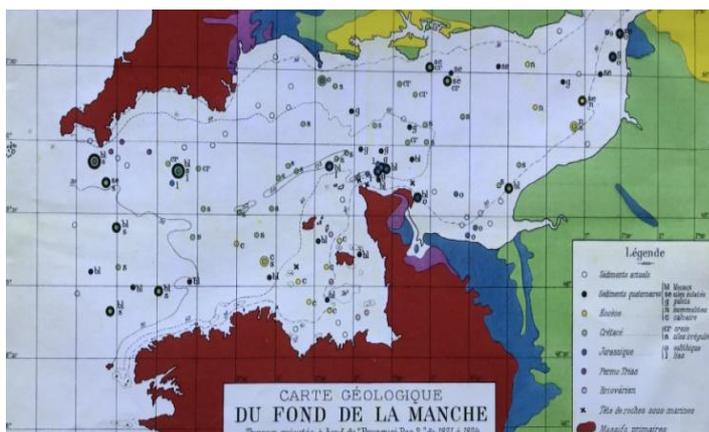
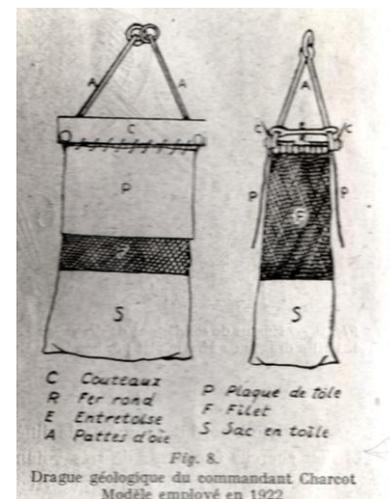
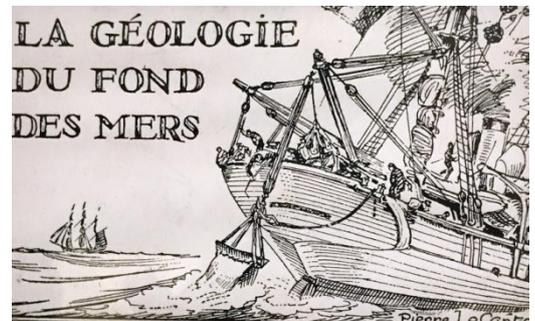
Mais ses recherches sont particulièrement orientées vers la lithologie et la géologie sous-marine au moyen de dragages. Charcot en est l'inventeur, et pour cela, il a mis au point du matériel et des méthodes.

Il s'assure la collaboration étroite de mon père, assistant à la faculté de Rennes, choisi par le Directeur du Muséum d'Histoire Naturelle. Mon père effectue la plupart des campagnes de 1922 à 1928.

Pendant cette période le « *Pourquoi-Pas ?* » réalise un nombre considérable de dragages.

Les rares recherches dans cet ordre d'idées avaient jusqu'alors été effectuées sur des points isolés. L'exploration systématique dans la Manche, commencée en 1921, a été poursuivie pendant les campagnes de 1922-1923-1924. C'est ainsi qu'a été établie la première carte géologique du fond de la Manche, objet de la thèse publiée par mon père en 1928.

Charcot publie également tous les résultats obtenus dans les rapports préliminaires édités dans les « *Annales hydrographiques* » de 1922 à 1927.



On ne peut pas évoquer cette période sans parler de Rockall. Il s'agit d'un rocher isolé situé à 400 km à l'ouest des Hébrides et à 450 km de la côte d'Islande qui mesure 100 m de tour et 21 m de haut. Une équipe du « Pourquoi-Pas ? » y débarque pour la première fois en 1922 et ramène des échantillons appelés « Rockalite ».

La campagne de 1928 est très particulière. En juin 1928, le dirigeable « Italia » disparaît avec à son bord l'explorateur italien Nobile qui souhaitait planter un drapeau Italien au



pôle nord.



Pour participer aux recherches, la France met à la disposition d'Amundsen, explorateur norvégien, un hydravion LATHAM 47 commandé par le Capitaine de corvette René Guilbaud. Il décolle de Tromsø le 18 juin à 16h, et après un dernier appel radio à 3h du matin, L'équipage ne donne plus de nouvelles. Compte tenu de l'expérience de Charcot pour la navigation dans les glaces, le « Pourquoi-Pas ? » est envoyé sur place, sous les ordres de l'Amiral Herr, commandant les opérations françaises de recherche, lui-même sur le croiseur « Strasbourg ». Le secteur affecté au « Pourquoi-Pas ? » est à la lisière de la banquise du Groënland. Charcot est désabusé car il considère, grâce à son expérience, qu'il a été envoyé dans la zone où « il a le moins de chance de trouver quelque chose ». Pour ne pas perdre son temps, il enfreint l'ordre de ne pas pénétrer dans les glaces. Les recherches sont interrompues le 28 août suite à la découverte d'un flotteur du LATHAM 47 loin de la zone où se trouve le « Pourquoi-Pas ? ».

Il continue pour le reste de la campagne son travail d'exploration.

Pendant ces années Charcot s'est fait connaître dans les pays riverains de la mer du Groënland et aussi des Esquimaux. Il noue avec eux des relations amicales et les reçoit à bord.

Toutes les escales sont mises à profit pour nouer des contacts, à la fois scientifiques et amicaux, avec le microcosme des explorateurs arctiques et des spécialistes du Groënland. Nombre de personnalités de haut niveau, du monde scientifique, mais aussi diplomatique, sont invités à bord lors des escales. Il devient au fil du temps un Ambassadeur portant haut le pavillon national. Il présente ses travaux et fait de nombreuses conférences en France et à l'étranger.



L'ANNEE POLAIRE INTERNATIONALE ET LES MISSIONS POLAIRES FRANCAISES (1930-1936)

La période qui suit la recherche de Guilbaud et d'Amundsen sera consacrée à la préparation de l'année polaire internationale et au soutien des missions polaires françaises et étrangères.



La première année polaire se situe en 1882. Il s'agissait « d'établir une série de stations dans la région arctique, où simultanément, avec des méthodes et des instruments similaires, pendant une année entière, des spécialistes de diverses nationalités se livreraient à des observations et recherches de météorologie et de magnétisme terrestre ».

On peut parler de grandes avancées scientifique tant les résultats obtenus ont été utiles.

Cinquante ans après, un nouveau projet d'organisation d'une année polaire voit le jour. Il est approuvé par l'« Union géodésique et géophysique internationale » en 1930. Charcot a été envoyé par la France pour participer à cette réunion.

L'étude de la participation française est confiée à une Commission présidée par le Gal Ferrié. Charcot préconise d'établir la station au Scoresby Sund, sur la côte orientale du Groënland.

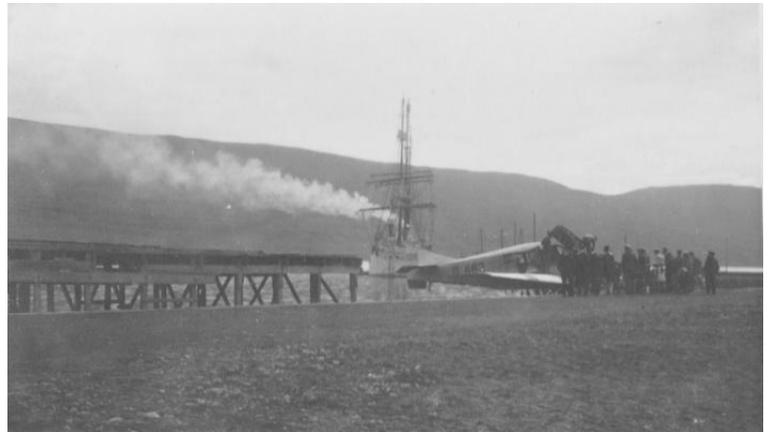
En 1931 Charcot se rend au Scoresby Sund pour choisir le site et préparer la mise en place des locaux nécessaires. La Marine Nationale mettra tout en œuvre pour assurer l'armement du « *Pourquoi-Pas ?* » pour cette mission préparatoire.

Pour la station arctique, Charcot choisit d'installer la station à proximité du village Esquimau de Rosenvindge, à l'entrée du Scoresby Sund. Ce village a été construit par les danois afin de repeupler la côte orientale du Groënland. Sa proximité facilite grandement les questions de logistique.

Un navire danois débarque le matériel nécessaire au logement des personnes permanentes et à la mise en œuvre des appareils de mesure. Le « *Pourquoi-Pas ?* » est utilisé pour le transport de matériels et des approvisionnements depuis différents ports de la région. La Marine met en œuvre le « *Pollux* », ancien brise glace, pour transporter des matériels depuis Brest.



En 1932, le « *Pourquoi-Pas ?* » poursuit sa mission de plateforme logistique pour le compte de la station du Scoresby Sund. En outre, il reçoit à bord des personnalités étrangères et apporte son appui à des expéditions danoises et norvégiennes comme le transport de deux hydravions au profit de Lauge Koch « pour être agréable aux Danois ».



En 1933, Le « *Pourquoi-Pas ?* » est rejoint par le *Pollux* au Scoresby Sund pour rapatrier la mission de l'année polaire.

Pendant ces quatre années, Charcot profitera de toutes les situations de glace favorable pour compléter le travail de reconnaissance du Scoresby sund, commencé un siècle plus tôt par Le LV de Blosserville. Il a toujours à bord des scientifiques de haut niveau qui poursuivent dragages, mesures météorologiques et hydrographiques, mais poursuivent aussi leurs études au cours d'excursions à terre lors des escales.

En 1934, Paul-Emile Victor embarque sur le « *Pourquoi-Pas ?* » avec son équipe. Charcot les débarque à Angmagssalik. Ce sera le début des Expéditions Polaires Françaises et des expéditions Paul-Emile Victor qui prendront le relais de l'œuvre de Charcot.

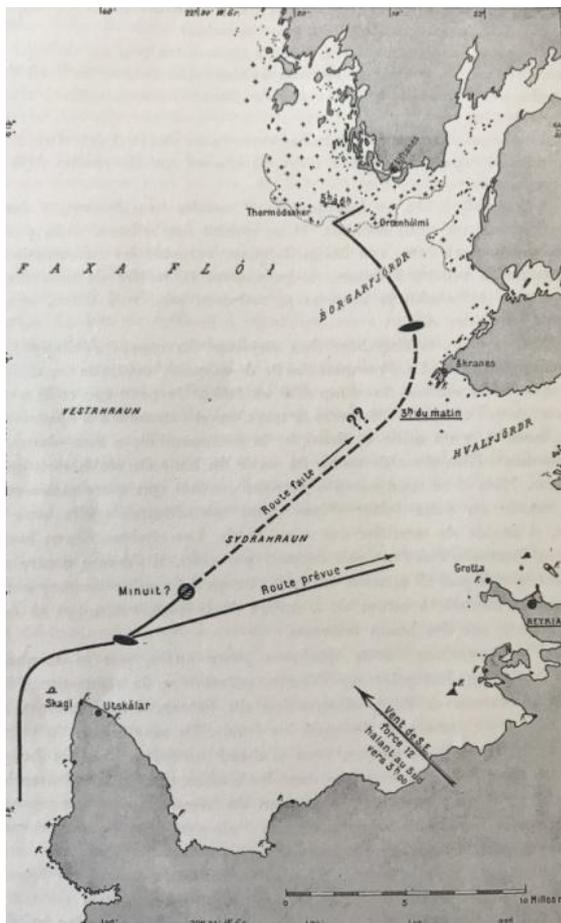
En 1935, il ramène à Rouen la mission de P.E. Victor. En effet, Charcot l'a fortement dissuadé d'envisager un deuxième hivernage. Au retour de Reykjavik, cette année là, le « *Pourquoi-Pas ?* », est pris dans une violente tempête, prélude à celle qui achèvera l'épopée de Charcot l'année suivante.

LE NAUFRAGE

Nous sommes en 1936. Un journaliste de « *L'Illustration* » rapporte l'avoir rencontré quelque temps avant son départ de Saint-Servant, le 16 juillet. « Comme je lui demandais comment allait son bateau, il me répondit : « Il se fait vieux et moi aussi, il se plaint, il gémit. Nous sommes fatigués. C'est notre dernier voyage. ».

Charcot a 69 ans la veille de son départ. Le « *Pourquoi-Pas ?* » a 28 ans.

Au cours de cette campagne, Charcot poursuit ses travaux : sondages au large de la côte de Blossville. Il comble ainsi un grand blanc de la carte qu'il a lui-même établie au cours de ses campagnes précédentes. Puis il se rend à Angmagssalik pour porter du matériel à la mission ethnographique française. Il doit y prendre deux scientifiques de la mission P.E. Victor. Lorsqu'il arrive, ils sont déjà partis sur un autre bateau sans prévenir Charcot.



Le 30 août, le « *Pourquoi-Pas ?* » tombe en panne de moteur alors qu'il est en route pour Copenhague. La réparation ne peut être réalisée qu'à Reykjavik. Il entreprend le trajet à la voile. Un aviso Danois vient à sa rencontre et le prend en remorque. IL arrive à Reykjavik le 3 septembre.

Le 14 septembre le bateau est prêt à reprendre la mer. Le « *Pourquoi-Pas ?* » appareille le 15 à 13h après qu'une sérieuse tempête ait balayé la région mais se soit calmée. A 16h, le vent prend de la force et la visibilité diminue. Le Capitaine Le Conniat et Charcot décident de faire demi-tour. Mais ils ont un vent défavorable et très violent (force 10), et un très fort courant qui leur interdit de regagner le mouillage et les poussent à la côte. A 4h30, le mât d'artimon se brise entraînant l'antenne TSF. A 5h15, le bateau talonne et la visibilité permet de voir que le « *Pourquoi-Pas ?* » est au milieu des récifs. A cet instant, le moteur s'arrête. Impossible de mettre les embarcations à la mer en raison des fortes vagues. Le bateau s'enfonce par l'arrière. Seul, survivra le Maître Timonier Le Gonidec, accroché à l'échelle de coupée.

Mon père s'est beaucoup interrogé sur ce naufrage. Louis Gain, ancien compagnon de Charcot, Directeur adjoint de l'office national météorologique, lui a adressé une lettre dans laquelle il confirme l'extrême violence de ce cyclone et l'impossibilité de connaître sa position.

28° W. G. , - mais rien ne pouvait
devenir suffoquée qui elle se creverait
~~rapidement~~ fortement en
avançant rapidement dans une
direction SSW - NNE.

Par ailleurs, des raisons ont pu être avancées pour expliquer les décisions prises.

Charcot, dans la planification de son retour, avait pris du retard par rapport à son programme initial pour attendre des scientifiques de la mission PE Victor qui, finalement, étaient partis par un autre moyen.

On a aussi évoqué la mauvaise qualité du charbon, chargé à Jan Mayen, à l'origine de l'explosion qui avait contraint Charcot à rejoindre Reykjavik pour la réparation.

Mais en réalité, la mer a toujours le dernier mot.

Les cérémonies de retour des corps, d'Hommage National et d'Inhumation ont été impressionnantes, à Paris, à Saint Malo et dans beaucoup de ville de France. Les hommages sont à la hauteur de la manière dont Charcot a fait briller la renommée et porté haut le pavillon de la France.



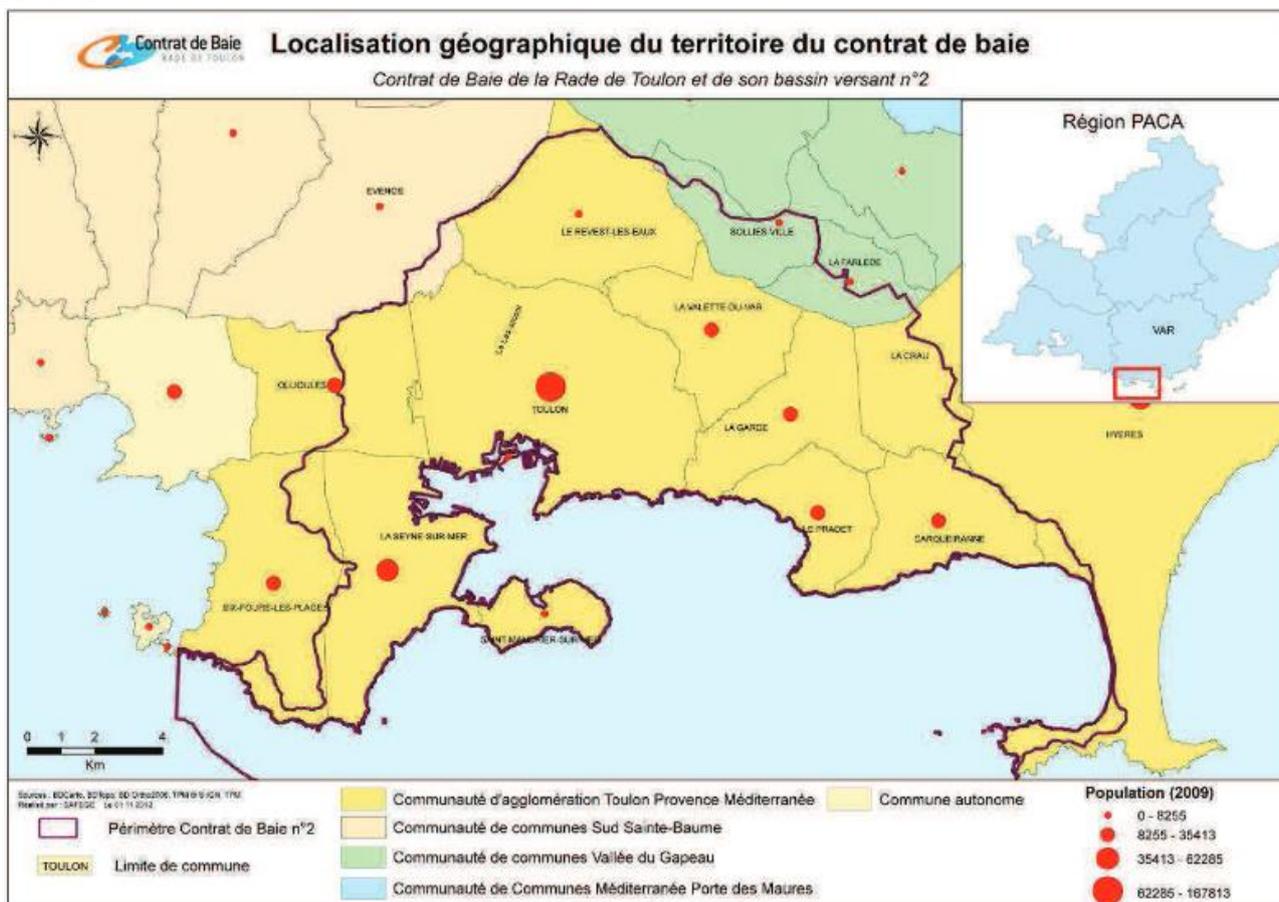
CONTRAT DE BAIE DE LA RADE DE TOULON

Guy HERROUIN



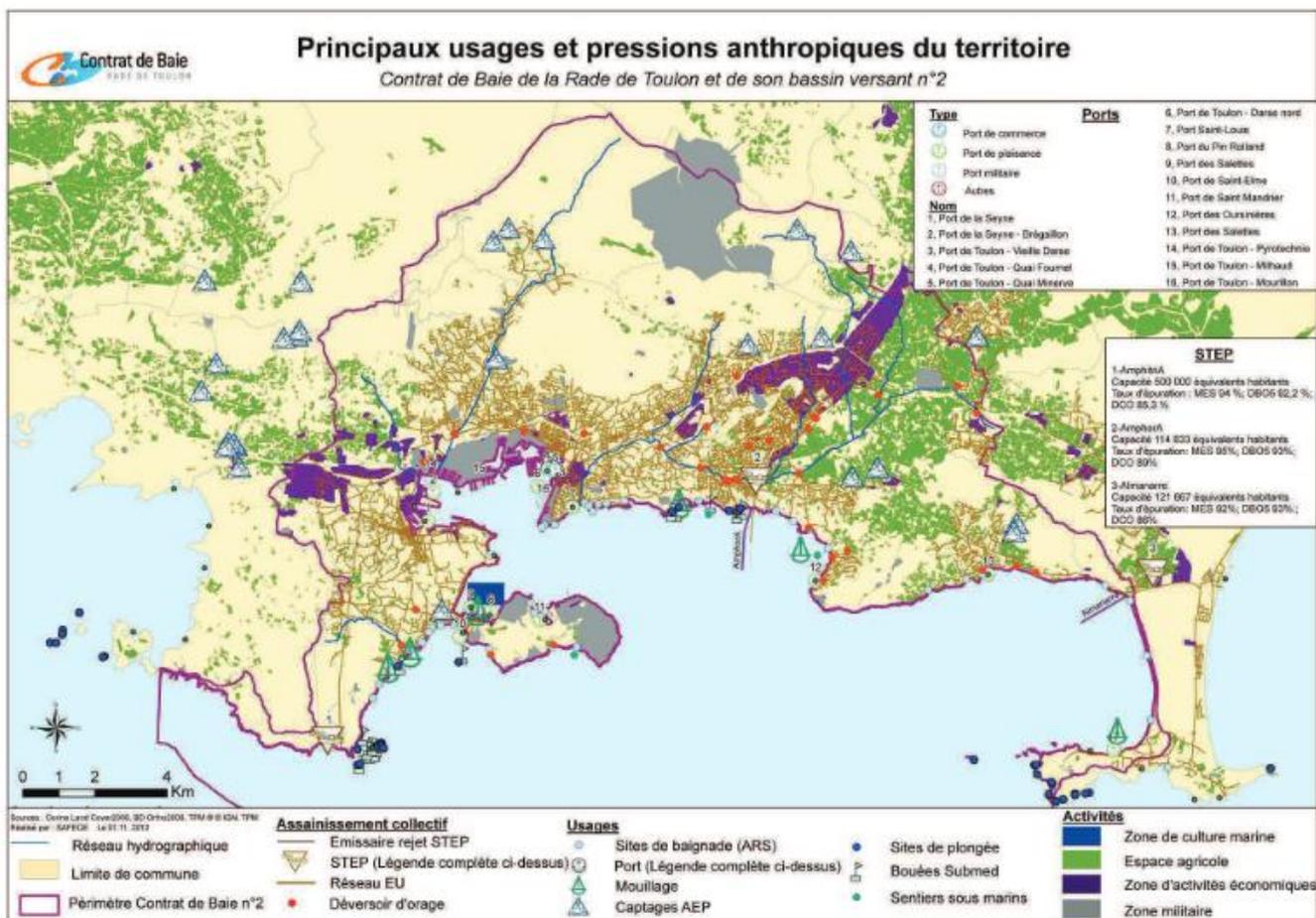
Lors de la réunion du contrat de baie, le 13 septembre, le point final a été fait sur l'exécution de ce contrat. Cet article présente les principaux résultats de ce contrat et les perspectives pour la suite.

Un autre contrat est en cours pour la rade de Hyères et son bassin versant : « le contrat de baie des îles d'or »



Le Contrat de baie n°2 [2013-2018], est réalisé sur la base du bilan du premier contrat (2002-2009), des objectifs du SDAGE 2009 (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et du Programme d'Action pour le Milieu Marin (PAMM). Il est en majeure partie sur la restauration de la qualité des eaux qui est déclinée sur les 4 enjeux suivants :

- Amélioration de la qualité des eaux
- Gestion durable des ressources et des milieux pour le maintien des usages
- Amélioration du fonctionnement naturel des écosystèmes aquatiques
- Maintien d'une animation qui associe durablement les acteurs du territoire



De fait, il s'est prolongé en 2019, la réunion de septembre dernier à laquelle nous avons participé a été la dernière de ce contrat. Elle a été l'occasion de dresser un bilan de ce contrat.

Pour l'avenir, il est envisagé de proposer un futur contrat N°3, cependant le temps nécessaire pour instruire cet éventuel contrat est de l'ordre d'au moins un an. Pour cette raison il est prévu en 2020-2021 de réaliser un contrat intérimaire de 2 ans, permettant ainsi de terminer certaines actions du contrat N°2 et de lancer quelques nouvelles actions dans la continuité.

Rappel des éléments clés :

- 146 actions, réparties en 4 objectifs, 80% de ces actions réalisées ou en cours de finalisation
- 41 maîtres d'ouvrages
- Un montant estimatif global de 92 513 355 euros HT

Le Contrat de baie est présidé par Gilles Vincent, maire de Saint-Mandrier et président de la Commission Environnement de Toulon Provence Méditerranée. Des félicitations chaleureuses ont été adressées à Gilles Vincent pour ses actions continues du pilotage de ce contrat de baie.

Voir la video <http://v1.contratdebaie.org/contratbaie/diapo.html>

Voyons la synthèse de ce contrat pour les quatre thèmes.

1) Amélioration de la qualité des eaux

La réduction de la pollution, pour le maintien des usages et activités de la rade, s'est poursuivie avec des actions de réduction des pollutions bactériologiques et chimiques.

La qualité des eaux de baignade

Les données du suivi réglementaire et d'autosurveillance de la qualité des eaux de baignade ont été capitalisées.

Les réseaux d'assainissement collectifs ont été sécurisés, les réseaux non collectifs ont été réhabilités.

Bassin versant – Rejets d'entreprises

La poursuite de la mise en place des autorisations de rejet dans les réseaux d'assainissement (opération PRO'Baie) permet d'acquérir de la connaissance sur des sources de contamination chimique. Les audits réalisés dans ce cadre permettent d'identifier également les rejets au pluvial et ainsi d'engager, avec l'implication des communes, des démarches de mise en conformité des entreprises.

Bassin versant – Etude des flux

L'action phare de ce contrat a été l'étude des flux contaminants. Cette étude a permis de faire le lien entre les sources polluantes chimiques et le milieu contaminé et d'optimiser les stratégies d'action.

Les sédiments de la rade contaminés

L'étude CARTOCHIM réalisée dans le cadre du premier contrat a confirmé la présence d'une importante contamination chimique des sédiments de la rade. La majeure partie est due à l'activité industrielle (chantiers navals, arsenal) pendant la période de croissance industrielle des « 30 glorieuses », 1945-1974. Or les faibles apports sédimentaires naturels n'ont pas permis de les enfouir suffisamment profondément pour éviter une remise en suspension lors de travaux maritimes. La synthèse des données collectées a été réalisée et un protocole de protection pour la non diffusion des contaminants lors des opérations à risques, essentiellement les dragages, a été produit.

Les besoins en dragage des ports de la rade et le contexte de contamination ont permis de développer les projets SEDIPLATEFORME et SEDIMED qui étudient et mettent en œuvre des procédés novateurs de dépollution (l'AVSANE a visité le centre de traitement des sédiments de dragage pollués situé à La Seyne/Brégaillon).

RINBIO (réseau de biointégrateurs dans la rade)

Des moules ont été immergées pendant 3 mois dans la rade : les moules sont des organismes filtreurs « biointégrateurs » de contamination, (une moule filtre environ 30l d'eau/jour). Cette méthode a été mise au point depuis 20 ans par l'Ifremer. Des campagnes sont réalisées périodiquement par l'Ifremer, dans le cadre de contrat de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, sur l'ensemble du littoral méditerranéen. Un « zoom » a été fait en 2018 dans la rade de Toulon.

Les contaminants enregistrés sont : les métaux, PCB (polychlorobiphényles-pyralènes interdits depuis 1987), HAP (hydrocarbures), dioxines, pesticides, insecticides, médicaments.

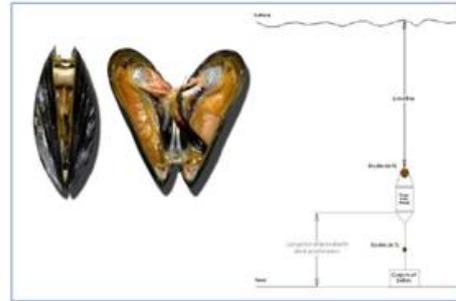
Les concentrations de ces éléments sont nettement plus fortes dans le fond de la petite rade.

Les teneurs de ces éléments diminuent régulièrement dans le temps, en particulier le plomb, les PCB, ... Évidemment et heureusement ! Ces teneurs sont inférieures aux seuils sanitaires.

De nouveaux relevés sont prévus en 2021.

RINBIORADE 2018

Réseau de suivi des contaminants chimiques en milieu marin au sein du contrat de baie de la rade de Toulon et des Îles d'Or par l'utilisation d'un intégrateur biologique



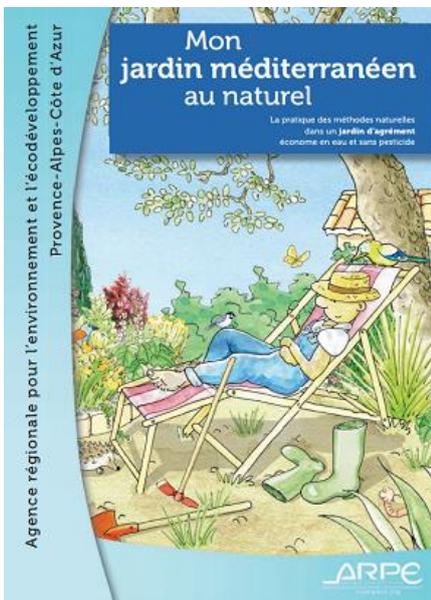
Les ports « propres »



Les ports certifiés en 2018 : La Seyne Vieux-Port, Saint-Mandrier et Toulon, Darse Nord, Lazaret.

Ensuite : Saint-Louis Mourillon (2019 - certifié au cours de l'été), Toulon Vieille Darse (2020), La Madrague (2019), Saint-Elme (2020), Formes et Cales (2020), Quai d'Armement (2021).

Actions de réduction des pollutions nitrates / pesticides dans l'agriculture, les collectivités et le jardinage.



Les agriculteurs ont été accompagnés vers des démarches plus respectueuses de l'environnement.

La réduction de l'usage des phytosanitaires a intégré également les origines « non agricoles » dans le programme du contrat de baie.

Une opération collective d'audit des collectivités et de formation certiphyto pour leurs agents a été mise en place.

Cette démarche exemplaire des communes, dans la gestion de leurs espaces verts, a eu un impact vers les particuliers pour toucher, *in fine*, les activités de jardinage.

2) Gestion durable des ressources et des milieux pour le maintien des usages

Le Contrat de baie a eu pour ambition de proposer une gestion cohérente des principaux usages liés à l'eau (eau potable, activité récréative ou touristique...) pour préserver le **potentiel socioéconomique du territoire et réduire les impacts sur les milieux naturels et la qualité des eaux**.

La ressource locale en eau

Des actions ont été entreprises dans le but de protection, de maintien ou d'investigation pour identifier de nouvelles ressources en eau potable.

Aquaculture



Le maintien des activités aquacoles doit être considéré comme une priorité car elles font partie du patrimoine économique et culturel de la rade. Les actions menées dans le cadre du Contrat de baie de la rade de Toulon n°1 ont permis de réduire la pollution microbiologique et donc de maintenir l'activité conchylicole dans la baie du Lazaret. Toutefois cet espace restreint est partagé entre de nombreuses activités (transport maritime, ports, activités militaires). Les aquaculteurs, conscients des limites du milieu, souhaitent privilégier la qualité des produits à la quantité.

Les mouillages et balisages en mer

La cartographie des biocénoses (ensemble des êtres vivants) réalisée en 2009 dans le cadre du premier contrat a permis d'obtenir une photographie précise de l'état de l'herbier. Ce patrimoine naturel exceptionnel doit être préservé. Il s'agit donc d'utiliser ces données pour les croiser avec le balisage réglementaire des plages et les zones de mouillage existantes ou en devenir (« volet Mer » du SCoT Provence Méditerranée).

La synthèse de ces informations a permis d'identifier les besoins en systèmes d'ancrages écologiques pour que les maîtres d'ouvrages concernés puissent agir en conséquence.

3) Amélioration du fonctionnement naturel des écosystèmes aquatiques

L'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques terrestres littoraux et marins nécessite d'engager des actions d'entretien (ramassage des macrodéchets, épaves) d'aborder les questions de renaturation (lutte contre l'artificialisation des cours d'eau, récifs artificiels...) et d'encourager les bonnes pratiques pour la préservation des écosystèmes (par exemple le maintien des banquettes de posidonies)

Supprimer les macrodéchets et épaves dans les cours d'eau, zones humides et milieux marins.

Les actions de suppression des macro-déchets dans les milieux naturels ont été menées :

- Récupération des filets de pêche enragués en partenariat avec le Comité des pêches.
- Poursuite du démantèlement des infrastructures portuaires de la Marine (97 équipements démantelés en 2018)

- 9ème édition de l'opération Rade propre en juin 2018 (Marine nationale) (160 m3 de déchets (dont 30 m3 de pneus) + 7 épaves récupérées)
- 1ère édition de l'opération « Provence propre » le 24 novembre 2018

Actions de suivi / préservation / restauration du fonctionnement des écosystèmes

- Finalisation de l'étude sur les potentialités écologiques du Las et de l'Eygoutier et lancement de la même étude sur les très petits cours d'eau
- Nouvelle cartographie des biocénoses marines
- Suivi des peuplements de poissons et d'oursins
- Programme d'entretien pluriannuel des berges, de la ripisylve (ensemble des arbres, buissons, herbes) sur les rives de l'Eygoutier et de ses affluents

Le littoral et le milieu marin

- Maintien des banquettes de posidonies sur les plages car ce sont des composantes importantes de l'écosystème littoral et qui protègent le littoral contre l'érosion.
- Projet de récif artificiel au droit de la station d'épuration Amphitria pour tester la restauration écologique de la zone dégradée.

4) Maintien d'une animation qui associe durablement les acteurs du territoire

L'animation du Contrat de baie constitue le liant indispensable à sa bonne réalisation, et permet en particulier de suivre pas à pas l'évolution de la qualité des milieux au travers du tableau de bord de suivi environnemental.

Le site internet a été poursuivi et des supports de communication ont été réalisés pour sensibiliser leurs habitants aux problématiques du contrat.

Des actions de communication ont été organisées vers les scolaires et le grand public.

Ces actions de sensibilisation du grand public ont été choisies en fonction de leur pertinence vis-à-vis des objectifs du contrat. L'opération « Pradet côté jardin » est par exemple un outil indispensable pour sensibiliser les particuliers à la réduction de l'usage des phytosanitaires.

La suite, le contrat métropolitain de la rade de Toulon 2020-2021

Le programme a été présenté lors de la séance du comité le 8/11/2019 à laquelle nous avons participé.

Ce programme poursuit les actions qui ne sont pas terminées et des actions nouvelles suivant les mêmes enjeux que le contrat précédent avec cependant en complément la prévention des risques associée aux milieux aquatiques.

Parmi les nombreuses nouvelles actions citons :

- Travaux de rénovation des réseaux d'eaux usées de la Base navale
- Finalisation du projet BacTrack (mesure in-situ automatisée de la pollution bactérienne), labellisé par le Pôle Mer.
- Poursuite de l'opération Pro'baie

- Agrandissement de l'aire de carénage du port Saint-Louis
- Élaboration d'un Schéma Directeur d'alimentation en eau potable à l'échelle de la Métropole
- Reconquête de la source Saint Antoine
- Étude hydraulique et hydro géomorphologique sur le bassin versant du Las et celui du Faveyrolles
- Étude pour la renaturation de la partie aval canalisée du Las
- Travaux d'aménagement pour la préservation durable du Tombolo ouest de la presqu'île de Giens
- Élaboration d'un STERE (Schéma Territorial de Restauration Ecologique) à l'échelle de la Métropole TPM. Les STERE sont de nouveaux concepts d'aménagement sur une zone suivant l'objectif « éviter, réduire, compenser », labellisés par le Pôle Mer.
- Opérations de restauration des fonctions de nurserie dans les ports (La Seyne, Toulon Darse Nord et Vieille Darse)
- Campagne 2021 de suivi de la qualité des eaux littorales via le dispositif RINBIO (IFREMER)
- Actualisation de la cartographie des biocénoses marines
- Suivi de l'efficacité des biohuts installés au niveau de la station d'épuration Amphitria



LE COIN DU RANDONNEUR

Gilles DANGEARD

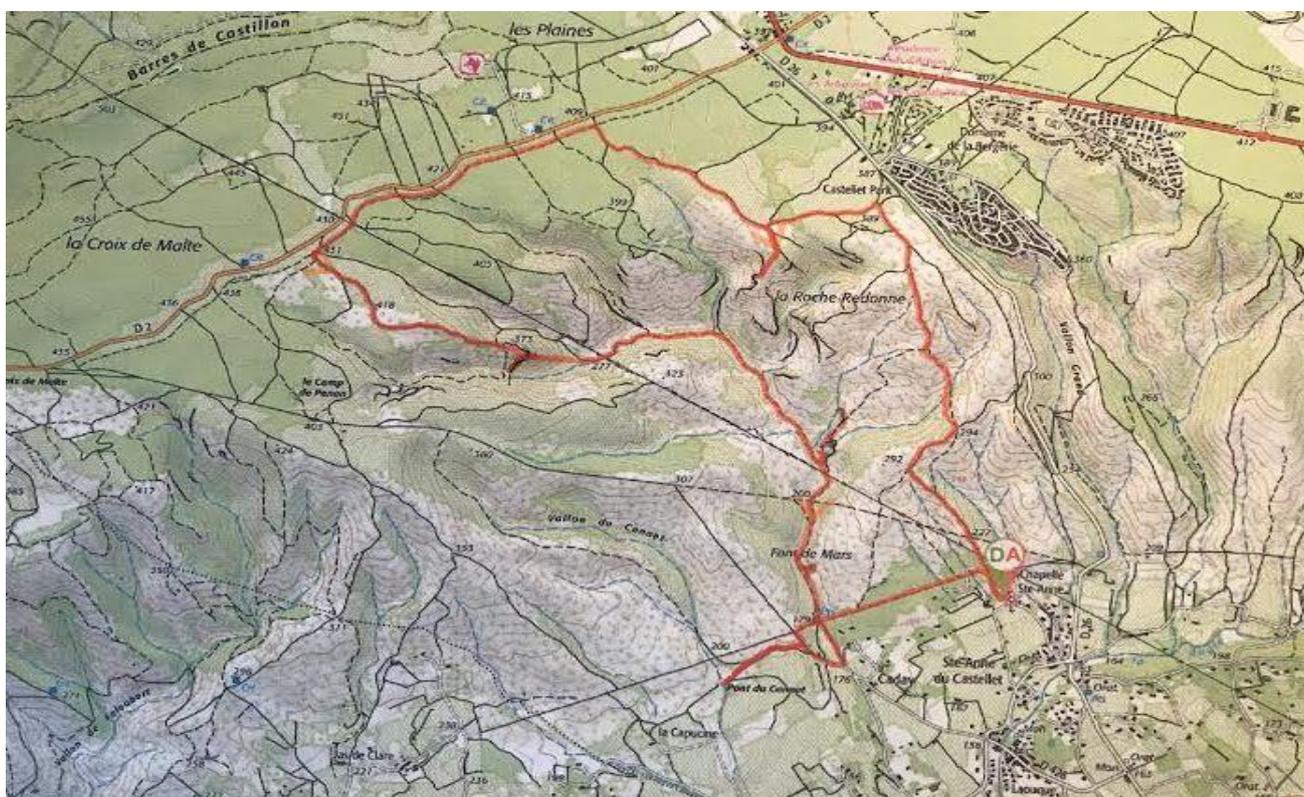
La Roche Redonne

Au départ de la Chapelle Sainte Anne à Sainte Anne du Castellet, nous montons sur le plateau et en redescendons par le chemin du moyen âge qui conduisait au Castellet et où les traces de vie d'autrefois sont nombreuses.



On part au nord sur une bonne piste qui monte au milieu d'un maquis dense, jusqu'à la cote 294.

La trace part alors à gauche, marquée par un cairn, dans le maquis, pour rejoindre le fond du vallon et un ancien four à chaux.



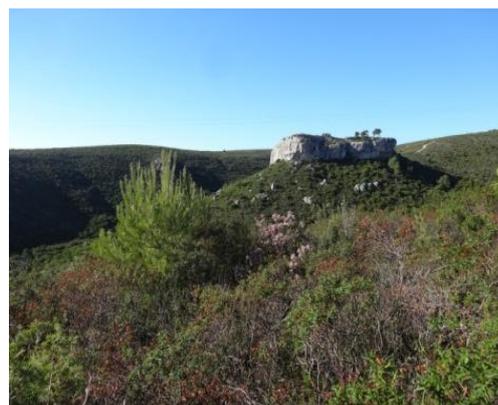
On remonte alors au nord pour rejoindre l'entrée du Castellet Park.

Pour éviter la galère de ce chemin mal tracé, il est préférable de continuer tout droit après la cote 294 et de rejoindre la piste (en noir sur la carte) qui est parallèle à la D26.

On poursuit l'itinéraire en prenant une bonne piste vers l'ouest.

Après 500m, on arrive à un carrefour où on part à gauche pour un aller-retour conduisant à un point de **vue intéressant sur l'ensemble des vallons de la Roche Redonne.**

Au retour, on reprend l'itinéraire pour atteindre la route D2. A gauche, un sentier parallèle à la route, et assez loin de la route permet d'éviter les nuisances d'un trafic au demeurant peu intense.



Après 1,2 km (cote 451), on s'engage à gauche sur une piste, d'abord sur le plateau, puis en descente assez raide vers le rocher le plus spectaculaire de ce secteur : **La Roche Redonne**.



Au sommet, le spectacle est magnifique : vue sur le Gaouï, la baie du Brusç et ND du Mai. C'est un endroit idéal pour un pique-nique.

Il faut ensuite descendre le plan incliné formé par le rocher lui-même en suivant le flan gauche.

Avant d'arriver en bas, un cairn discret à gauche marque l'entrée d'un chemin tout aussi discret qui revient en arrière en longeant une série d'abris naturels creusés dans la falaise par l'érosion. Au bout, un sentier part à droite, vers l'est, en descente un peu raide pour rejoindre au fond du vallon l'ancien chemin de liaison vers Le Castellet. On prend ce chemin à gauche jusqu'à la cote 179.



Le long de ce chemin, sur la gauche, on trouve différents fours utilisés autrefois

fours à chaux



four à cade



four à poix



Ils sont indiqués au début des sentiers qui y conduisent. Le même chemin conduit au four à poix et au four à chaux. Il faut faire un aller-retour à gauche sur un sentier qui part vers le nord, un peu avant de croiser la ligne à haute tension. Le four à poix est un four double.



On accède également à une source naturelle, toujours alimentée en eau : **la source du Font de Mars**. Cette source date du Moyen Âge.

Lors de ma dernière visite, un nid d'abeilles s'était installé dans la cavité. Attention !

Arrivée à la cote 179, on prend la piste à droite pour 100m, puis à gauche une autre piste pour 100m, et à droite un sentier qui part

vers le sud-ouest jusqu'au **pont romain du Cannet**, à 300m. On revient à la cote 179, on prend la voie romaine qui part vers l'est en suivant un relief tourmenté. Il rejoint tout droit la piste du départ que l'on suit à droite vers la voiture.



Pendant la rando ou à proximité:

Le **four à cade** est une construction massive en pierres sèches qui sert à la fabrication de l'huile de cade, par combustion incomplète du genévrier oxycèdre (*Juniperus oxycedrus*). L'huile de cade ne doit pas être confondue avec la cade qui est une spécialité toulonnaise à base de farine de pois chiche. L'extraction de l'huile de cade répond, entre autres, à la demande de la médecine, de la cosmétologie, de l'élevage, aux soins v"t"rinaires.

Un **four à poix** ou **four à goudron** est une catégorie de four qui permettait d'extraire, des bois résineux, la poix ou le goudron de pin. Il est composé d'un double foyer, protégé par un grillage. La poix s'obtenait par combustion étouffée de buches de pins après 2 jours de cuisson. Elle fut largement utilisée pour l'étanchéité du calfatage des bateaux en bois.

Le four à chaux : Le calcaire concassé était disposé au dessus de foyer, puis chauffé à 1000°C, la chaux vive ainsi obtenue était ensuite transformée en chaux éteinte par aspersion ou immersion. On l'utilisait pour amender le sol, blanchir les murs ou désinfecter les étables, faire du mortier pour la construction.

La Chapelle Sainte Anne : Son origine provient d'un miracle dont le bénéficiaire fut un bûcheron Bartoumiou. Il s'était blessé à la jambe : ayant invoqué sainte Anne, celle-ci lui apparut et le guérit. Mais elle lui ordonna de faire construire en cet endroit une chapelle en son honneur. Bartoumiou s'étant présenté aux Consuls du Castellet pour obtenir l'autorisation, ceux-ci lui demandèrent une preuve de sa vision.

La Sainte lui apparut une seconde fois et lui remis comme gage de sa mission une riche chaîne d'or (la Cadeno), qui fut le premier apport à la somme nécessaire à l'édification de la chapelle. Cette chaîne serait aujourd'hui détenue par une famille de Cuges.

La construction de la chapelle se fit en 1672. Les deux chapelles latérales furent construites en 1883 et c'est alors que la première pierre du clocher fut posée. Le chevet est plat, l'édifice est couvert par un plafond.



La fleur du jour
Colchique d'automne
***Colchicum autumnale* COLCHICACEA**

TARTE AUX POMMES MIEL ET AMANDES

Jeannine RICHERME

Pour 6 personnes

- ✓ 6 pommes moyennes
- ✓ 70 gr de beurre
- ✓ 250 gr de pâte feuilletée
- ✓ 100 gr de sucre
- ✓ 100 gr d'amandes effilées
- ✓ 2 c. à soupe de miel

Préparation : 10 minutes



Cuisson : 25 minutes.

Préchauffer le four à 210°C (th.7).

Garnir un moule à tarte avec la pâte.

Peler puis épépiner les pommes.

Couper les en lamelles moyennes puis disposer les sur le fond de votre tourtière.

Enfourner pour 20 minutes.

Pendant ce temps, faire fondre le beurre à feu doux dans une casserole.

Ajouter le miel, le sucre et les amandes effilées.

Mélanger.

Napper le dessus de la tarte avec l'appareil encore chaud.

Enfourner pour 5 / 6 minutes environ afin de faire dorer le tout.

PROGRAMME 2020

Une nouvelle ANNÉE commence, à vous revoir plus nombreux à nos diverses conférences et visites découvertes.

**Pour des raisons électorales,
exceptionnellement, toutes nos conférences auront lieu
Salle Jean BOSCO - Bd. Cunéo - La Mitre -**

Vendredi 10 janvier « **LA LÉGENDE DE LA GALETTE DES ROIS** »
à 18h00 Salle Jean BOSCO *Conférence de Marie Françoise PLANE agrégée de lettres modernes .*

Qui ne connaît l'histoire des rois mages qui, guidés par une étoile, se rendirent à Bethléem rendre hommage à l'enfant Jésus ?

Le premier s'appelait Gaspard. Il avait le teint clair des européens, et apportait de l'or.

Le second Melchior, avait la peau brune des gens de la Palestine et d'Arabie. Celui-là était porteur d'encens.

Le troisième, Balthazar, était couleur de nuit sans lune et ses dents brillaient comme brillent les dents des Africains. Ce dernier offrit à l'enfant Jésus de la myrrhe.

On sait moins ce qui leur advint sur le chemin du retour.

Dégustation de la galette des Rois.

Vendredi 7 février « **LA VIE CACHÉE D'AUGUSTINE THUILLERIE, l'auteure du**
à 18h00 Salle Jean BOSCO **livre « le Tour de France par deux enfants »**
 Conférence Lisa BERTRAND-BATTIN - Écologue Enseignante-

Publié en 1877, édité sous le pseudonyme de G. Bruno, l'ouvrage connut un succès extraordinaire : son tirage atteignait en 1914 plus de 7 millions d'exemplaires.

Derrière ce livre emblématique de la jeune république française, la vie d'une femme, obligée par les circonstances de la vie de mener une existence cachée, de Laval à Menton.

Mercredi 19 Février « **EXPOSITION PICASSO et le paysage Méditerranéen** »
Musée d'Art de Toulon *Nous visiterons l'exposition au Musée d'Art de Toulon, présentée
par Monette LAPRAS, conférencière des Musées Nationaux.*

RDV à 13h45 - Visite du Musée de 14h à 15h -

Inscription obligatoire auprès d'Élisabeth Peuvrier. Tél: 06 11 68 83 50
Les Hauts de LA GARDE, 237 Allée de Salernes - LA GARDE 83130 -

Nous terminerons agréablement cet après-midi autour d'une tasse de thé.

Vendredi 13 mars « **QU'ALLONS NOUS LÉGUER AUX GÉNÉRATIONS FUTURES?
à 18h00 Salle Jean BOSCO** **LES DÉCHETS NUCLÉAIRES: UN DÉBAT EXPLOSIF**»
*Conférence de Claude CAVAILLER ingénieur au Commissariat à
l'énergie Atomique.*

Qu'allons-nous en faire ? Comment nous protéger de leur danger ?
Qu'allons-nous léguer aux générations futures alors que certaines
substances vont rester radioactives pendant des centaines de milliers
d'années? Est-il judicieux de les enterrer très profondément ?

Jeudi 26 mars «**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE au Château de l'Aumerade à Pierrefeu** »
Route de Puget ville
83390 Pierrefeu-du-Var 9h00-9h30 : **Accueil** (café , thé, jus de fruit , viennoiseries)
10h00-11h45 : **Assemblée Générale**
12h00-12h45 : **Apéritif dégustation** (feuilletés)
DÉJEUNER
15h30 : **Visite de l'exposition des Santons** présenté par
Madame **Marie-Christine GRIMALDI**

Vendredi 3 avril « **LA DÉCOUVERTE, L'HISTOIRE, LA BOTANIQUE, LA
à 18h00 Salle Jean BOSCO** **TRANSFORMATION ET LES VERTUS DU CACAO** »
Conférence de Thierry CONSEIL pharmacien.

Le cacao est la matière première du chocolat mais c'est avant tout le fruit
d'un arbre.
C'est à un voyage que je vous invite, à la découverte du cacao, de son
origine qui remonte, d'après les travaux
les plus récents à 5 300 ans avant JC en Amazonie , d'après les travaux
les plus récents, aux Mayas, Aztèques et à l'arrivée des conquistadors
espagnols aux Indes Occidentales, à sa botanique, sa culture, sa
transformation et ses vertus bienfaitantes.

Mercredi 13 mai « **VISITE DU JARDIN ZOOLOGIQUE DE SANARY SUR MER** »
pique-nique

Dans une ambiance exotique et dépaysante, venez pendant toute une journée
vous émerveiller dans le magnifique PARC ANIMALIER & BOTANIQUE
à Sanary sur Mer.

Il vous enchantera grâce à ses très nombreuses espèces d'oiseaux tropicaux
multicolores et à ses petits mammifères ainsi qu'à sa flore riche et dense
venue des 5 continents.

Le programme complet vous parviendra ultérieurement.

Jeudi 11 juin « **SORTIE DE FIN D'ANNÉE** »
Programme à venir.

PARTICIPATION DE L'AVSANE À DIFFÉRENTS COMITÉS

ORGANISMES DÉPARTEMENTAUX

- Commissions Nature formation Carrières : Guy HERROUIN – Patrick GULLON
Conseil Départementale de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques CODERST :
Patrick GULLON - Guy HERROUIN
CARIP (Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques du Var) : Guy HERROUIN
Commission du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau (CLE) : Daniel PEUVRIER – Claude DUVAL
Commission de l'Eau et des Bassins Aquatiques (CEMA) : Daniel PEUVRIER
Commission du Plan d'Élimination des Déchets Ménagers : Daniel PEUVRIER - Claude DUVAL
Commission de suivi Installation de Stockage de Déchets non Dangereux Roumagnoul : Daniel PEUVRIER
C.S.S. de l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux de Ginasserys : Claude DUVAL - Patrick GULLON
C.S.S. Pierrefeu, Balançon, Ragnols en Forêt, et plan départemental d'élimination des Déchets
non dangereux: Daniel PEUVRIER - Claude DUVAL
Commission locale de suivi des installations classées dangereuses (CLIC : Titanobel Mazaugue) :
Claude DUVAL – Patrick GULLON - Gilles DANGEARD
Commission épandage des boues : Daniel PEUVRIER
Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites : Gilles DANGEARD - Annie COMBES
Commission de la Nature : Annie COMBES
Commission Départementale de la Préservation des espaces naturels Agricoles et Forestiers: (CDPENAF) :
Patrick GULLON
Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (C.D.O.A.) : Liliane CABONI - Patrick GULLON
Faune Sauvage Captive : Annie COMBES - Lisa BERTRAND-BATTIN
Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage : André BROCCQ
Commission Départementale d'Aménagement Commercial CDAC ou cinématographique :
Liliane CABONI - Annie COMBES
NATURA 2000 : Claude DUVAL – Patrick GULLON – Annie COMBES
Commission NATURA 2000 MER : Guy HERROUIN, Claude DUVAL
Contrat de Baie Rade de Toulon : Guy HERROUIN, Claude DUVAL
Contrat de Baie des Îles d'Or : Guy HERROUIN, Claude DUVAL
Commission Publicité : Annie COMBES - Monette LAPRAS

AUTRES ORGANISMES

- Participation au Conseil maritime de Façade de Méditerranée : Guy HERROUIN- Claude DUVAL
Secrétariat Permanent pour les problèmes de Pollution Industrielle : Guy HERROUIN
Comité local d'information et de concertation CLIC : G.HERROUIN
Station d'épuration d'Amphria- aire Toulonnaise : Claude DUVAL
Commission Consultative du traitement des ordures ménagères du SITTOMAT : Claude DUVAL
Commission des services Publiques Locaux: Claude DUVAL
Comité de l'Aménagement de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) : Annie COMBES
Var Tourisme, Agence de développement Touristique : Annie COMBES

ORGANISMES OCCASIONNELS

- Le Nucléaire relevant de la Préfecture Maritime : Claude DUVAL - Patrick GULLON - Claude CAVAILLER
Commission Consultative de l'Environnement aérodrome de la Môle : Claude DUVAL - Marc BONDUELLE

ASSOCIATION VAROISE pour la SAUVERGARDE DE L'AGRICULTURE de la NATURE et de l'ENVIRONNEMENT «AVSANE»

Régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 est née de la fusion de la Société d'Agriculture, d'Horticulture et d'acclimatation du Var (SAHAV) et de la Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du Var (SACIV) ayant pour origine commune de base L'arrêté préfectoral du 9 germinal an IX (30 mars 1801), puis l'intégration de la Société « LES AMIS DES VILLAGES VAROIS »

Siège Social : Quastaù du Faron (sous la gare du Téléphérique) 83200 TOULON
Téléphone : 04 94 91 02 95 - email avsane@orange.fr
Correspondance : le Socrate A2-B1, 222 avenue Emile Vincent 83000 TOULON

NOM..... Profession.....
Prénom..... né(e) le..... à.....
Demeurant..... Tél..... email.....

Demander mon adhésion à l'AVSANE en qualité de membre *

Je me recommande de M. Mme **

Fait à..... le..... Signature

- Membre titulaire individuel 28€ - couple 42€ - Etudiant 10€ - Membre donateur et bienfaiteur 80€

- ** Indiquer le nom d'un membre appartenant à l'AVSANE



**NATURE
AGRICULTURE
ENVIRONNEMENT**